

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.612.010.2 DU 31 DECEMBRE 1992

Systeme de balances à équilibre automatique CAMPESA modèles GF (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

CAMPESA S.A., Avda. Can Sucarrats, s/n, Poligono Ind. Cova Solera, 08101 Rubi (Barcelona), Espagne.

DEMANDEUR

SOCIETE ALFATECH, 51, rue Boureau-Guérinière, 93360 Neuilly Plaisance.

CARACTERISTIQUES

Le système de balances CAMPESA modèle GF est composé de balances CAMPESA modèles GF/4-I, GF/5-I et GF/4C-I à indication du poids et du prix ayant fait l'objet de la décision d'approbation de modèles n° 92.00.611.049.2 du 31 décembre 1992 (1).

10 balances au plus peuvent être connectées dans le même système. L'une de ces balances est désignée comme maître.

Les enregistrements peuvent se faire sur n'importe quelle balance du système et sont mémorisés dans la balance maître.

Les balances sont identifiées par un numéro d'unité dans le système, compris entre 0 et 9, et programmable sur chaque balance.

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1993, page 359.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque balance du système porte sur sa plaque d'identification le numéro et la date d'approbation prévus par la décision (1) précitée.

Chaque balance porte de plus, à proximité de la plaque d'identification, une étiquette auto-adhésive portant le numéro et la date de la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 1 an à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Le système de balances CAMPESA modèle GF objet de la présente décision peut être commercialisé sous la marque DINA ou sous d'autres marques commerciales.

ANNEXE

Modèle d'étiquette auto-adhésive n° 5914.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5914

SYSTEME DE BALANCES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE CAMPESA GF

Modèle d'étiquette auto-adhésive

**Système de balances CAMPESA, modèle GF
décision n° 92 00 612 – – –.2 du 31/12/1992**